

Focus « affections psychiques liées au travail »

Ce focus complète les informations données page 100 puisque la prise en charge des affections psychiques liées au travail requiert l'avis des CRRMP.

En 2012, un groupe de travail de la commission des pathologies professionnelles du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) a remis un rapport sur les pathologies psychiques d'origine professionnelle.

Ce rapport a permis trois avancées dans la reconnaissance des affections psychiques liées au travail :

- la nouvelle interprétation de l'article L461-1 alinéa 4, reprise dans une lettre ministérielle de mars 2012, supprime l'exigence de stabilisation et permet aux caisses de transmettre un plus grand nombre de dossiers aux CRRMP dès lors que le taux d'IP prévisible évalué à la date de la demande est supérieur ou égal à 25 % ;
- les critères de diagnostic et de gravité des troubles psychiques susceptibles d'être liés au travail ont été

précisés, contribuant à harmoniser les pratiques des médecins conseils. Les pathologies concernées sont la dépression, l'anxiété généralisée et les états de stress post-traumatique ;

- des recommandations pour l'appréciation de l'origine professionnelle de ces trois pathologies psychiques ont été inscrites dans le guide pour les CRRMP.

À noter que le syndrome d'épuisement professionnel, ou burn-out, n'a pas fait l'objet de recommandations spécifiques de ce groupe de travail parce qu'il ne figure pas dans les nosographies d'usage international, à savoir le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM IV) et la CIM 10.

Toutefois les manifestations de ce syndrome d'épuisement professionnel sont majoritairement des dépressions graves ou des syndromes anxieux.

Tableau 75

Nombre d'avis favorables des CRRMP relatifs à des affections psychiques de 2010 à 2014

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul sur 5 ans	
Dépressions	41	59	58	157	243	558	73,3 %
Troubles anxieux	11	15	6	30	39	101	13,3 %
États de stress post-traumatique	3	12	18	36	33	102	13,4 %
Total	55	86	82	223	315	761	100%

Figure 103

Nombre d'avis favorables des CRRMP relatifs à des affections psychiques de 2010 à 2014

